



Commune de TOURS

Budget Primitif 2011

République Française

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES

Poste Comptable de : Trésorier Principal de Tours Municipal

M. 14

BUDGET PRIMITIF
Voté par nature

ANNEE 2011

SOMMAIRE

Pages			
	I. Informations générales		
p.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.4	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
p.14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.19	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		X
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
p.20	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
p.22	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
p.23	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
p.24	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
p.24	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
p.25	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.25	A4 - Etat des provisions		X
p.25	A5 - Etalement des provisions		X
p.26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.28	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonct. (2)		X
p.29	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Invest.(2)		X
p.30	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonct. (3)		X
p.31	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Invest. (3)		X
p.32	A8 - Etat des charges transférées		X
p.32	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
p.33	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
p.34	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.34	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
p.34	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
p.34	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
p.35	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		X
p.36	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
p.36	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
p.36	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
p.37/38	C1 - Etat du personnel	X	
p.39	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		X
p.40	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
p.40	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.40	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
p.40	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.41	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.41	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement publics ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2011

INFORMATIONS GENERALES

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ~~ou sans~~ les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;
- avec ~~ou sans~~ vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (2) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~budgétaires (délibération n° du).~~

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ~~ou cumulé~~ – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;~~
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2011

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	A 5 827 409,00	D 5 827 409,00
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	B 0,00	E 0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	C 0,00 (si déficit)	F 0,00 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	A+B+C 5 827 409,00	D+E+F 5 827 409,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	G 78 097,00	J 78 097,00
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	H 0,00	K 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	I 0,00 (si solde négatif)	L 0,00 (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	G+H+I 78 097,00	J+K+L 78 097,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	A+B+C+G+H+I 5 905 506,00	D+E+F+J+K+L 5 905 506,00
----------------------------	---------------------------------	---------------------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... .. (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 136 423,00	0,00	1 068 128,00	1 068 128,00	1 068 128,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 562 574,00	0,00	4 640 694,00	4 640 694,00	4 640 694,00
65	Autres charges de gestion courante	34 059,00	0,00	37 990,00	37 990,00	37 990,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 733 056,00	0,00	5 746 812,00	5 746 812,00	5 746 812,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 735 556,00	0,00	5 749 312,00	5 749 312,00	5 749 312,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	78 097,00		78 097,00	78 097,00	78 097,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	78 097,00		78 097,00	78 097,00	78 097,00
	TOTAL	5 813 653,00	0,00	5 827 409,00	5 827 409,00	5 827 409,00

+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
5 827 409,00					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... .. (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	5 674,00	0,00	5 674,00	5 674,00	5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	596 845,00	0,00	610 601,00	610 601,00	610 601,00
74	Dotations et participations	5 193 022,00	0,00	5 193 022,00	5 193 022,00	5 193 022,00
75	Autres produits de gestion courante	15,00	0,00	15,00	15,00	15,00
	Total des recettes de gestion courante	5 795 556,00	0,00	5 809 312,00	5 809 312,00	5 809 312,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 795 556,00	0,00	5 809 312,00	5 809 312,00	5 809 312,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	18 097,00		18 097,00	18 097,00	18 097,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	18 097,00		18 097,00	18 097,00	18 097,00
	TOTAL	5 813 653,00	0,00	5 827 409,00	5 827 409,00	5 827 409,00

+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
5 827 409,00					

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	60 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	------------------	---

(1) cf. p. 4 IB – Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des opérations d'équipement	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des dépenses d'équipement	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	18 097,00		18 097,00	18 097,00	18 097,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 097,00		18 097,00	18 097,00	18 097,00

TOTAL	78 097,00	0,00	78 097,00	78 097,00	78 097,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					
=					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
78 097,00					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	78 097,00		78 097,00	78 097,00	78 097,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	78 097,00		78 097,00	78 097,00	78 097,00

TOTAL	78 097,00	0,00	78 097,00	78 097,00	78 097,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					
=					

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
78 097,00					

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	60 000,00
--	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 068 128,00		1 068 128,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 640 694,00		4 640 694,00
65	Autres charges de gestion courante	37 990,00		37 990,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	78 097,00	78 097,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	5 749 312,00	78 097,00	5 827 409,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 827 409,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	18 097,00	18 097,00
	Total des opérations d'équipement	60 000,00		60 000,00
	Dépenses d'investissement –Total	60 000,00	18 097,00	78 097,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	78 097,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	5 674,00		5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	610 601,00		610 601,00
74	Dotations et participations	5 193 022,00		5 193 022,00
75	Autres produits de gestion courante	15,00		15,00
77	Produits exceptionnels	0,00	18 097,00	18 097,00
	Recettes de fonctionnement – Total	5 809 312,00	18 097,00	5 827 409,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 827 409,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		78 097,00	78 097,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	78 097,00	78 097,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	78 097,00
--	------------------



Commune de TOURS

Budget Primitif 2011

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5)	1 136 423,00	1 068 128,00	1 068 128,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	30 394,00	48 350,00	48 350,00
60611	Eau et assainissement	179,00	132,00	132,00
60612	Energie - Electricité	30 000,00	15 000,00	15 000,00
606122	Gaz	8 500,00	9 000,00	9 000,00
60621	Combustibles	718,00	957,00	957,00
60622	Carburants	538,00	429,00	429,00
60623	Alimentation	1 794,00	1 794,00	1 794,00
60631	Fournitures d'entretien	3 588,00	3 588,00	3 588,00
60632	Fournitures de petit Equip.	4 186,00	1 935,00	1 935,00
60636	Vêtements de travail	4 186,00	2 870,00	2 870,00
6064	Fournitures administratives	5 088,00	7 323,00	7 323,00
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	777,00	728,00	728,00
6068	Autres matières et fournitures	191 121,00	135 857,00	135 857,00
6078	Autres marchandises	2 427,00	1 688,00	1 688,00
611	Cont.Prest.Serv. avec des Ent.	40 000,00	42 000,00	42 000,00
6132	Locations immobilières	11 457,00	17 800,00	17 800,00
6135	Locations mobilières	63 388,00	84 874,00	84 874,00
614	Ch. locatives et de coPpté	5 400,00	5 800,00	5 800,00
61522	Bâtiments	4 400,00	4 400,00	4 400,00
61558	entretien réparat°autr fournit	14 352,00	19 548,00	19 548,00
6156	Maintenance	28 261,00	22 387,00	22 387,00
616	Primes d'assurances	26 805,00	17 151,00	17 151,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	6 578,00	5 566,00	5 566,00
6184	Vers. à des Org. de formation	6 860,00	6 860,00	6 860,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	2 410,00	2 410,00	2 410,00
6226	Honoraires	52 588,00	53 705,00	53 705,00
6228	Divers	8 120,00	8 100,00	8 100,00
6231	Annonces et insertions	71 760,00	65 291,00	65 291,00
6236	Catalogues et imprimés	65 888,00	46 971,00	46 971,00
6238	Divers	8 970,00	14 460,00	14 460,00
6241	Transports de biens	28 704,00	24 330,00	24 330,00
6251	Voyages et déplacements	211 529,00	208 642,00	208 642,00
6256	Missions	17 526,00	17 526,00	17 526,00
6257	Réceptions	10 166,00	8 241,00	8 241,00
6261	Frais d'affranchissement	29 500,00	21 500,00	21 500,00
6262	Frais de télécommunications	12 917,00	12 760,00	12 760,00
627	Serv. bancaires et assimilés	800,00	3 200,00	3 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 794,00	6 500,00	6 500,00
62871	A la Coll. de rattachement	97 200,00	98 691,00	98 691,00
6288	Autres serv.extérieurs	13 754,00	13 264,00	13 264,00
63512	Taxes foncières	6 200,00	6 200,00	6 200,00
637	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.(Aut.Org.	600,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 562 574,00	4 640 694,00	4 640 694,00
631	Imp.Tx.Vers.Ass.Rém.(Adm.Imp.)	12 392,00	16 000,00	16 000,00
6331	Versement de transport	21 936,00	21 823,00	21 823,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	4 418,00	4 361,00	4 361,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	12 100,00	12 100,00	12 100,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	100,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale	729 985,00	729 985,00	729 985,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	23 000,00	23 000,00	23 000,00
64118	Autres indemnités	200,00	200,00	200,00
64131	Rémunération	2 475 329,00	2 561 226,00	2 561 226,00
64168	Autres emplois d'insertion	11 716,00	11 716,00	11 716,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	542 977,00	538 827,00	538 827,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	299 011,00	297 381,00	297 381,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	123 188,00	121 432,00	121 432,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	15,00	15,00	15,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	288 709,00	285 361,00	285 361,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 298,00	3 241,00	3 241,00
6478	Autres Ch. sociales diverses	13 100,00	12 826,00	12 826,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6488	Autres charges	1 100,00	1 100,00	1 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 059,00	37 990,00	37 990,00
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	33 859,00	37 790,00	37 790,00
654	Pertes sur Cré. irrécouvrables	200,00	200,00	200,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 733 056,00	5 746 812,00	5 746 812,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) cf. p. 4 IB – Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Pour les comptes 62: sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
	Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 735 556,00	5 749 312,00	5 749 312,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	78 097,00	78 097,00	78 097,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	78 097,00	78 097,00	78 097,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		78 097,00	78 097,00	78 097,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		78 097,00	78 097,00	78 097,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 813 653,00	5 827 409,00	5 827 409,00

		+	
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00	
		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00	
		=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 827 409,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB – Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(8) Pour les comptes 67...: aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(9) Pour le compte 6815 :si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	5 674,00	5 674,00	5 674,00
6419	Remb. sur Réim. du Pers.	5 674,00	5 674,00	5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	596 845,00	610 601,00	610 601,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	497 298,00	509 654,00	509 654,00
70688	Autres prestations de service	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	7 620,00	7 620,00	7 620,00
70848	aux autres organismes	4 515,00	4 515,00	4 515,00
70873	par les C.C.A.S.	23 412,00	23 412,00	23 412,00
7088	Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	14 000,00	15 400,00	15 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 193 022,00	5 193 022,00	5 193 022,00
74718	Autres	548 816,00	548 816,00	548 816,00
7472	Régions	1 253 100,00	1 253 100,00	1 253 100,00
7473	Départements	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7474	Communes	3 291 106,00	3 291 106,00	3 291 106,00
75	Autres produits de gestion courante	15,00	15,00	15,00
752	Revenus des immeubles	15,00	15,00	15,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5 795 556,00	5 809 312,00	5 809 312,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
	Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 795 556,00	5 809 312,00	5 809 312,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	18 097,00	18 097,00	18 097,00
777	<i>Quote part subvention inv.</i>	18 097,00	18 097,00	18 097,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		18 097,00	18 097,00	18 097,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		5 813 653,00	5 827 409,00	5 827 409,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				5 827 409,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Pour les comptes 7815 : Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (5)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
10089	MATERIEL 2010	60 000,00	0,00	0,00
11062	MODERNISATION METHODES DE TRAVAIL	0,00	13 500,00	13 500,00
11089	EQUIPEMENT MATERIEL 2011	0,00	46 500,00	46 500,00
Total des dépenses d'équipement		60 000,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (affectation à budgets annexes...)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		60 000,00	60 000,00	60 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Pour les comptes 23 : Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</i>	18 097,00	18 097,00	18 097,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>	18 097,00	18 097,00	18 097,00
13912	<i>Régions</i>	16 847,00	18 097,00	18 097,00
13914	<i>Communes</i>	1 250,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		18 097,00	18 097,00	18 097,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	78 097,00	78 097,00	78 097,00
--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	78 097,00
--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(6) Pour les comptes 15..., 29...2, 39...2, 49...2, 59...2 : Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Pour les opérations pour compte de tiers n°... : Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)	78 097,00	78 097,00	78 097,00
28158	Autr. inst mat outil technique	4 000,00	2 000,00	2 000,00
28182	Matériel de transport	20 548,00	13 000,00	13 000,00
28183	Mat.de bureau et informatique	9 500,00	15 000,00	15 000,00
28184	Mobilier	5 400,00	10 000,00	10 000,00
28188	Autres immo corporelles	38 649,00	38 097,00	38 097,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		78 097,00	78 097,00	78 097,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		78 097,00	78 097,00	78 097,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		78 097,00	78 097,00	78 097,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				78 097,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(7) Pour les comptes 15...2, 29...2, 39...2, 49...2, 59...2 : Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10089

LIBELLE : MATERIEL 2010

POUR VOTE (Chapitre)

Art (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant pour information (6)
	DEPENSES	44 644,58	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	877,92	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Mark.Proc	877,92	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 766,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	828,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. mat. outil. techn	1 115,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	19 659,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	9 485,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	12 678,19	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Besoin de financement = (a+b) – (c+d)	0,00
Excédent de financement = (c+d) – (a+b)	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Rayer la mention inutile ;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11062
LIBELLE : MODERNISATION METHODES DE TRAVAIL

POUR VOTE (Chapitre)

Art (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant pour information (6)
	DEPENSES	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Besoin de financement = (a+b) – (c+d)	13 500,00
Excédent de financement = (c+d) – (a+b)	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Rayer la mention inutile ;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11089
LIBELLE : EQUIPEMENT MATERIEL 2011

POUR VOTE (Chapitre)

Art (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant pour information (6)
	DEPENSES	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Besoin de financement = (a+b) – (c+d)	46 500,00
Excédent de financement = (c+d) – (a+b)	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Rayer la mention inutile ;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2011

ANNEXES

MAIRIE DE TOURS
Activités Lyriques et Symphoniques
Budget Primitif de l'exercice 2011

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

PROCEDURE	Choix du Conseil Municipal		Délibération du
	Seuil unitaire en deçà duquel une immobilisation s'amorti en 1 an : 500 €		
Amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée	08/07/1996
	Véhicules légers	6 ans	
	Camions et véhicules industriels	7 ans	
	Mobilier	10 ans	
	Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans	
	Matériel informatique	3 ans	
	Matériel classique	8 ans	
	Coffre-fort	20 ans	
	Installation et appareils de chauffage	15 ans	
	Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	
	Appareils de laboratoire	10 ans	
	Equipements de garages et ateliers	12 ans	
	Equipements de cuisine	12 ans	
	Equipements sportifs	10 ans	
	Installation de voirie	20 ans	
	Plantations	20 ans	
	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	
	Logiciels	2 ans	
	Terrains de gisements (Mines et carrières)	Durée contrat	
	Construction sur sol d'autrui	durée bail	
	Bâtiments légers abris	10 ans	
	Agencements et aménagements de bâtiments...	15 ans	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

A6.1 – DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Pour mémoire Budget... ..	Restes à réaliser (3)	
DEPENSES TOTALES (I) =A+B+C+D		18 097,00	0,00	I 18 097,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		18 097,00	0,00	II 18 097,00
16 Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		0,00		0,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00	0,00	0,00
10	Reversement de dotations et fonds divers	0,00	0,00	0,00
13	Remboursement de subventions	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Transferts entre sections = C+D		18 097,00		18 097,00
	Reprises sur autofinancement antérieur : (C) (5)	18 097,00		18 097,00
13912	Régions	16 847,00		18 097,00
13914	Communes	1 250,00		0,00
	Charges transférées (D) = E+F+G	0,00		0,00
	Travaux en régie (E)	0,00		0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)	0,00		0,00
	Stocks et en-cours (G)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
Dépenses	18 097,00	0,00	18 097,00
	I	D001	IV

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, III ;

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre ;

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance ;

(5) Pour les comptes 15... et ...9 : Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 – DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		78 097,00	0,00	III 78 097,00
Ressources propres externes (a)		0,00	0,00	0,00
Autres recettes financières (b)		0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c) (5)		78 097,00		78 097,00
28158	Autr. inst mat outil technique	4 000,00		2 000,00
28182	Matériel de transport	20 548,00		13 000,00
28183	Mat.de bureau et informatique	9 500,00		15 000,00
28184	Mobilier	5 400,00		10 000,00
28188	Autres immo corporelles	38 649,00		38 097,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL (V)
Recettes	78 097,00	0,00	R1068	78 097,00
	III	R001	0,00	V

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III - I(6)
Solde des op. financières	0,00	60 000,00	60 000,00

	Montant	
Dépenses financières (IV)	IV	18 097,00
Recettes financières (V)	V	78 097,00
Solde (recettes – dépenses) (6)	VI = V – IV	60 000,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (7)	VI + c/2763 + D (6)	60 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, III ;

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre ;

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance ;

(5) Pour les comptes 15 : Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Indiquer le signe algébrique ;

(7) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/2011	C1.1
ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/2011	C1.2

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/2011

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Attaché principal	A	1	1	
Rédacteur principal	B	2	2	
Adjoint administratif pal 1cl	C	1	1	
Adjoint administratif pal 2cl	C	1	1	
Adjoint administratif de 1 cl	C	1	1	
Adjoint administratif de 2 cl	C	5	5	
Filière Administrative		11	11	
Adjoint technique pal 1 cl	C	5	5	
Adjoint technique pal 2 cl	C	2	2	
Adjoint technique de 1 cl	C	5	5	
Adjoint technique de 2 cl	C	9	9	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Filière Technique		22	22	
Animateur	B	1	1	
Filière Animation		1	1	
Chargé diffusion OSRCT		1	1	
Directeur du théâtre		1	1	
Musicien intervenant		1	1	
Resp relat publiques & nvx pu		1	1	
Régisseur mus régi ctre Tours		1	1	
Directeur technique du théâtre		1	1	
Peintre décorateur		1	1	
Régisseur de scène		1	1	
Chef de Coeur		1	1	
Choriste		14	13	
Pianiste répétiteur de choeur		1	1	
Régisseur lumière, son et vidéo		1	1	
Responsable de la Communication		1	1	
Pianiste répétiteur de chant		1	1	
Total Emplois spécifiques non titulaires		27	26	
Total		61	60	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/2011	C1.2

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
1 Directeur technique du théâtre	A	Spécifique	1015	Art 3-4.7
1 Musicien intervenant	B	Spécifique	510	Art 3-4.7
1 Régisseur lumière, son et vidéo	B	Spécifique	474	Art 3-4.7
3 Choriste	C	Spécifique	401	Art 3-4.7
1 Peintre décorateur	B	Spécifique	596	art 3-4.8
1 Pianiste répétiteur de chœur	B	Spécifique	474	art 3-4.8
10 Choriste	C	Spécifique	401	art 3-4.8
1 Chef de Cœur	A	Spécifique	650	art 3-5.7
1 Régisseur mus régi ctre Tours	A		596	art 3-5.7
1 Resp relat publiques & nvx pub	A		750	art 3-5.7
1 Responsable de la Communication	A		653	art 3-5.7
1 Directeur du théâtre	A	Spécifique	HEB BIS 3ème Chevron	Art 3-5.8
1 Régisseur de scène	A		920	Art 3-5.8
7 Théâtre - Musicien	A	Culture	Délibération de 05/10/98	Vacations
TOTAL				31

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 RS : Restauration scolaire
 ENT : Entretien
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants*

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

